

COURRIER ARRIVÉ

20 OCT. 2016

G2

**DEMANDE D'AUTORISATION DE PROCEDER A
L'EPANDAGE DE CENDRES SOUS FOYER**

**produites par la chaufferie située 2 Avenue Claude GUILLEMIN
ORLEANS**

Sur le territoire des communes de :

**DARVOY – FEROLLES – ISDES – JARGEAU – SAINT DENIS DE L'HOTEL -
SANDILLON – VIENNE EN VAL (45) – SOUVIGNY EN SOLOGNE et VOUZON (41)**

Avec affichage dans les mairies de : ARDON, OLIVET et SAINT-CYR-EN-VAL

Projet présenté par la Société DALKIA BIOMASSE ORLEANS (DBO)



Enquête Publique réalisée du jeudi 1^{er} Septembre au samedi 1^{er} octobre

Arrêté préfectoral du 12 juillet 2016

PROCES – VERBAL des OBSERVATIONS

**relevées sur les registres déposés dans les mairies ci-
dessus**

André ROBIN Commissaire Enquêteur - Décision n° E15000104/45 du 14/06/2016

Octobre 2016

PRESENTATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'enquête publique, présentée ci-dessous, a été prescrite par arrêté préfectoral du 12 juillet 2016, au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, et suite à une demande d'autorisation présentée par DBO, ANTICAMPUS 4, 40 rue James Watt, 37200 TOURS, représentée par son Président *Guillaume COUPEAU*, par le canal de sa société locale DALKIA Biomasse Orléans (DBO)

Les activités dont il est question sont soumises à une abondante réglementation découlant du classement de la chaufferie en ICPE pour les déchets et émissions de toute nature de l'installation en question

Le commissaire enquêteur soussigné André ROBIN a été désigné le 14 juin 2016, par une décision n° E16000191/45 de Mr le Président du Tribunal administratif d'Orléans, pour conduire cette enquête publique.

L'Avis d'enquête publique a été affiché dans les communes incluses dans le périmètre d'affichage ci-après : DARVOY – FEROLLES – ISDES – JARGEAU – SAINT DENIS DE L'HOTEL - SANDILLON – VIENNE EN VAL (Loiret) – SOUVIGNY EN SOLOGNE et VOUZON (Loir et Cher)

Les pièces du dossier ainsi que les registres d'observation ont été déposés pour consultation, dans les locaux des mêmes communes, plus à la mairie de proximité d'ORLEANS la SOURCE pendant toute la période du lundi 1^{er} septembre 2016 à 9h, au mercredi 1^{er} octobre 2016 à 12h, aux heures d'ouverture des mairies.

Un même avis d'enquête publique a été affiché à la mairie centrale d'ORLEANS * ainsi que sur le site internet de la préfecture du Loiret.

* *confirmation de la mairie centrale par lettre Ref : DEPR/IK/96-16, du 12/08/2016.*

La publicité dans la presse locale a été effectuée dans les journaux suivants :

- La république du Centre 11/08 et 01/09/2016,
- Le Journal de Gien aux mêmes dates,
- La Nouvelle République (41) aux mêmes dates,
- La Renaissance (41) 12/08 et 2/09/2016.

Ces permanences se sont régulièrement déroulées aux jours et horaires annoncés et j'ai été présent dans les locaux mis à ma disposition d'où j'étais accessible et parfois visible dès l'entrée dans ces derniers, près de l'accueil.

Dans les communes de VOUZON, d'ORLEANS la Source et de JARGEAU le public ne s'est pas présenté à mes permanences.

RELEVES DES REGISTRES D'OBSERVATION

Pendant toute la durée de l'enquête publique j'ai tenu trois permanences dans les mairies de:

- ORLEANS la Source le jeudi 1^{er} septembre 2016 de 9h à 12h,
- VOUZON le lundi 19 septembre 2016 de 15h à 18h,
- JARGEAU le samedi 1^{er} octobre de 9h à 12h.

à la disposition du public, afin d'aider les personnes venues consulter le dossier, dans la lecture des documents, participer à leur information et les aider à enregistrer les observations qu'elles pourraient souhaiter inscrire au registre.

Comptabilité des OBSERVATIONS consignées sur les registres

- Registre déposé en mairie d'ORLEANS la Source : aucune observation.
- Registre déposé en mairie de VOUZON 41: aucune observation.
- Registre déposé en mairie de JARGEAU : aucune observation.
- Registre déposé en mairie de DARVOY : une (1) observation émanant de M. Alain Dalaigre pour le compte de l'APSIDE (Association pour la Protection du Site de Darvoy et de l'Environnement) et qui questionne sur la filière d'approvisionnement Biomasse de DALKIA dans le Loiret.

Observation du Commissaire enquêteur : cet aspect de l'observation ne rentre pas dans le champ de l'enquête qui ne porte que sur l'épandage des cendres sous-foyer.

Il demande, par ailleurs, à être informé régulièrement du résultat des analyses de sol après épandage

- Registre déposé en mairie de FEROLLES : aucune observation.
- Registre déposé en mairie d'ISDES : aucune observation
- Registre déposé en mairie de SAINT-DENIS DE L'HOTEL : aucune observation
- Registre déposé en mairie de SANDILLON : aucune observation.
- Registre déposé en mairie de VIENNE EN VAL : aucune observation.
- Registre déposé en mairie de SOUVIGNY EN SOLOGNE 41: aucune observation.

En définitive c'est une seule observation émanant de la commune de DARVOY, qui a été formulée et transcrite au registre.

Je tenterai, dans mon rapport, d'analyser les raisons qui peuvent expliquer cette absence de mobilisation qui peut apparaître comme un manque d'intérêt, malgré l'information mise en place.

Observations du Commissaire enquêteur concernant les délais:

Certaines communes ont beaucoup tardé à me faire parvenir les registres d'observation et je n'ai pas encore reçu ceux de SOUVIGNY en Sologne et de ISDES qui, contactées par téléphone la semaine dernière, et encore ce matin par les services de la préfecture du Loiret alertés par moi, se sont engagées à les expédier, mais ce jour 11/10 à 15h ne sont pas arrivés. *

Dadonville le 11 octobre 2016

*Aujourd'hui 12/10 15h, tous les registres sont en ma possession ; les deux derniers arrivés : SOUVIGNY EN SOLOGNE et ISDES, ne comportant aucune observation, ce PV reste valable car sans changement quant à son contenu.

Fait à Dadonville le 12/10/2016
André Robin Commissaire enquêteur



↳ Un exemplaire de cet avis doit être joint au dossier d'enquête

REPUBLIQUE FRANCAISE

AVIS AU DEMANDEUR
après clôture de l'enquête publique


Le commissaire enquêteur M. ROBIN qui a été désigné pour procéder à une enquête publique unique relative à la demande déposée par la Société DALKIA en vue d'obtenir l'autorisation d'épandre, en agriculture, des cendres sous-foyer issues de la chaufferie DALKIA Biomasse Orléans implantée 2 avenue Claude Guillemin à ORLEANS (45100), sur les communes de DARVOY, FROLLES, ISDES, JARGRAU, SAINT-DENIS-DE-L'HOTEL, SANDILLON, VIENNE-EN-VAL (Loiret), SOUVIGNY-EN-SOLOGNE et VOUZON (Loir-et-Cher), a l'honneur d'informer le demandeur :

- (1) - qu'aucune observation ni protestation n'ont été présentées au cours des enquêtes ;
- (1) - que des observations ont été faites au cours de l'enquête publique et que, conformément à l'article R.123-18 du code de l'Environnement, ces observations écrites ou orales consignées dans le procès-verbal lui ont été communiquées le 14 octobre 2016 de 9 h 00 à 10 h 00.
- qu'il aura la possibilité de produire, dans un délai de 15 jours, un mémoire en réponse au commissaire enquêteur.

Fait en double exemplaires à Orléans , le 14 octobre 2016

Le demandeur intéressé,
(signature)

Le commissaire enquêteur,
(signature)



Les deux exemplaires du présent document -dont l'un est remis au demandeur, et l'autre à être annexé au procès-verbal de l'enquête- seront revêtus de la signature du requérant et de celle du commissaire-enquêteur.

(1) A compléter et préciser par le commissaire-enquêteur.



Loelars, Johann <johann.loelars@dalkia.fr>

Fwd: Dalkia Biomasse Orléans (DBO) - Enquête publique - PV de restitution - Compléments

Foratier, Damien <damien.foratier@dalkia.fr>
 À : Johann Loelars <johann.loelars@dalkia.fr>

14 octobre 2016 à 09:14

----- Message transféré -----

De : Foratier, Damien <damien.foratier@dalkia.fr>
 Date : 12 octobre 2016 à 14:53
 Objet : Dalkia Biomasse Orléans (DBO) - Enquête publique - PV de restitution - Compléments
 À : andré ROBIN <adrobinfarges@hotmail.fr>

Bonjour Mr ROBIN,

Pour précision au point évoqué par l'APSIDE en mairie de DARVOY :

Concernant l'approvisionnement biomasse en Loiret : Conformément à l'appel d'offre de la Commission de Régulation d'Énergie à l'origine de la construction de l'installation biomasse de Dalkia biomasse Orléans, un rapport est établi annuellement et transmis aux services de l'Etat afin de démontrer le respect des engagements en terme d'origines de la ressource utilisée pour le fonctionnement de l'installation ;

Concernant les analyses de sol :

- Les points de référence initiaux (état 0 des sols avant épandages) : ce sont des analyses portant réglementairement sur les 7 ETM et le pH.

Pour le dossier de l'épandage des cendres de DBO, la valeur agronomique (azote, phosphore, ...) a aussi été analysée. Les résultats d'analyses sont annexés au dossier en annexe 6. Les points de référence sont listés en annexe 6 et sont également localisés sur les cartes pédologiques.

- Les analyses avant épandage : Avant les épandages, lorsque ceux-ci s'effectuent sur des parcelles comportant un point de référence, une analyse de la valeur agronomique est réalisée (arrêté du 02/02/1998). On retrouve l'ensemble des résultats dans le bilan agronomique de la campagne d'épandage (rapport annuel).

- Les décennales : Tous les 10 ans, les points de référence doivent être réanalysés sur les 7 ETM et le pH. Ces analyses se retrouveront dans les documents de la filière (programme prévisionnel ou bilan agronomique).

- Les points de clôture : Si une parcelle contenant un point de référence vient à être ôtée du plan d'épandage, celui doit être réanalysé sur les 7 ETM et le pH. Ces analyses se retrouveront dans les documents de la filière (programme prévisionnel ou bilan agronomique).

Cordialement,

D. FORATIER

Le 11 octobre 2016 à 17:17, andré ROBIN <adrobinfarges@hotmail.fr> a écrit :

Ci-joint le PV annoncé. >Faites moi un petit signe pour confirmer sa réception; Je ne suis pas sûr du résultat de la procédure d'envoi.

A. ROBIN

De : Foratier, Damien <damien.foratier@dalkia.fr>
 Envoyé : lundi 3 octobre 2016 14:29:45
 À : adrobinfarges@hotmail.fr
 Objet : Dalkia Biomasse Orléans - Enquête publique - Avis de publicité

Bonjour Mr ROBIN,

Je reviens vers vous un peu plus tard que prévu le temps de récupérer l'ensemble des avis de publicité parus.